

# Solidaires en action <sup>N° 36</sup>

Le 6 avril 2010

## Appel unitaire sur les retraites

*Cet appel fait suite à plusieurs réunions, échanges, dans lesquels l'Union syndicale Solidaires s'est pleinement impliquée. Construit sur le modèle de l'appel autour de Pierre Bourdieu en 1995, il rassemble nombre de sociologues, universitaires, etc. Les signatures font apparaître un éventail assez large pour un socle de résistance à la contre-réforme du gouvernement : de nombreuses organisations politiques sont représentées, et parmi les syndicats il y a Solidaires, la FSU, la CGT. Même si pour ces dernières, l'engagement n'est pas le fait des « premiers responsables »... Cet appel est un outil supplémentaire, pour développer des comités unitaires partout, dans les villes, les entreprises ; et mettre en avant les positions de notre Union syndicale Solidaires, faire connaître notre matériel de campagne...*

Le gouvernement français s'apprête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition en jurant une fois de plus que c'est pour le sauver. Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique car toutes les dispositions prises (calcul sur les 25 meilleures années, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit que le taux de remplacement moyen, niveau de la retraite par rapport au salaire, passerait de 72% en 2007 à 59 % en 2050. Cette dégradation continuera donc de frapper les actuels retraités et touchera également les générations suivantes.

Malgré ce bilan désastreux, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraités du secteur public. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes. Ce sont les salarié-es les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite.

Le gouvernement et le patronat persistent à vouloir durcir les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions. De plus, cette logique remet en cause la solidarité intergénérationnelle. Il n'y a aucun sens à augmenter l'âge de la retraite alors que le chômage de masse sévit pour les jeunes. Au lieu de voir dans la retraite par répartition une transmission perpétuelle et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante, le gouvernement et le patronat, afin d'attiser la division, la stigmatisent comme un fardeau pour la seule génération à venir.

Le danger ne s'arrête pas là. Le COR dessine les contours d'une réforme pour remplacer notre système par un autre

« par points » ou « par comptes notionnels ». Dans les deux cas, il s'agirait de ne plus avoir à assurer un taux de remplacement du salaire défini à l'avance et de faire de la variation du niveau des pensions le moyen d'équilibre financier des régimes. Cela aggraverait encore la baisse du niveau des pensions et contraindrait les salariés, particulièrement les salarié-es pauvres et effectuant les travaux pénibles, à travailler toujours plus longtemps.

La vraie raison des mesures qui s'annoncent n'est pas liée à la démographie. La crise financière a provoqué une récession et donc une flambée des déficits publics. Les Etats continuent benoîtement à financer leurs déficits en empruntant sur ces mêmes marchés financiers qui ont provoqué la crise. Réduire ces déficits pourrait se faire par une taxation du capital. Mais les spéculateurs refusent évidemment cette solution, demandent que les Etats donnent des gages et exigent une réduction des dépenses publiques.

Une alternative à cette régression sociale existe pourtant. A moins de décréter la paupérisation des retraité-es, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité.

La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraité-es, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » et la destruction des solidarités sociales. Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne (réunions publiques, appels locaux...) pour stopper cet engrenage.

## Téléperformance : la grève continue

Depuis le 11 mars, les salariés de l'UES Téléperformance sont en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail, l'augmentation de leurs salaires. A Rennes, à Orléans, à Lyon, à Reims, au Mans comme à Villeneuve d'Ascq, des débrayages ont lieu quotidiennement, avec la participation aussi de salarié-e-s en contrat précaire.

Le 23 mars, 80 salarié-e-s du Mans ont défilé en tête du cortège et ont été reçus par la préfecture. A Toulouse, plus de 200 salarié-e-s des deux sites se sont rejoints pour remettre une pétition à la direction, tandis qu'à Orléans, il y avait tellement de grévistes que la direction a demandé aux non-grévistes de faire des heures supplémentaires pour que certains services restent ouverts ! Les débrayages se poursuivent malgré les pressions de la direction.

Les 24 et 25 mars, grâce à la mobilisation, les négociations se sont poursuivies entre les organisations syndicales et la direction. **Alors qu'elle ne prétendait ne plus pouvoir faire le moindre effort, la direction a été contrainte de faire quelques avancées, qui restent bien en-deçà des revendications et des moyens du leader du secteur des centres d'appel.**

Les samedis non planifiés garantis passent de 10 à 15 par an, les jours de carence en cas d'arrêt maladie sont de 0 pour le 1<sup>er</sup> arrêt, de 2 jours pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrêts et de 4 pour les suivants, mais la direction n'a pas encore cédé sur des points essentiels comme la flexibilité des horaires et des plannings, dont les conséquences néfastes au quotidien sur la santé et la vie personnelle sont bien connues de ceux qui vivent déjà la modulation, ou les conditions sur la prime de 13<sup>ème</sup> mois.

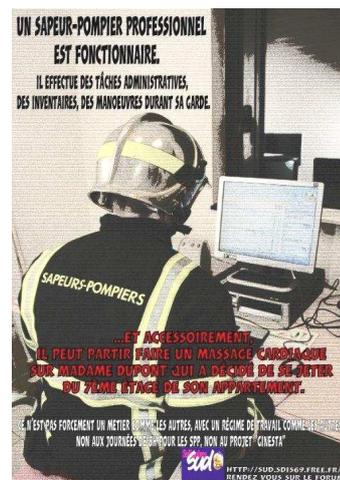
Le 31 mars, l'intersyndicale CFTC – CFDT – CGT – FO – SUD PTT/Solidaires a refusé de signer un texte bien insuffisant. Les accords dénoncés par la direction ne s'appliquent, hormis les avantages individuels garantis. Mais cette situation fait aussi que la modulation, l'annualisation du temps de travail ne peut plus exister, faute d'accord avec des syndicats représentant au moins 30% aux élections. La grève se poursuit !

## Sapeurs pompiers : les idées lumineuses des députés...

Monsieur Ginesta est un de ces nombreux/ses député-e-s dont l'activité principale est d'essayer de « se faire un nom », en se spécialisant dans les idées fumeuses à propos d'un dossier, d'une profession... Lui, sa fixation, c'est les pompiers ... Peut être que c'est ça qu'il « voulait faire plus tard » ? En tous cas, M. Ginesta multiplie les propositions stupides vis-à-vis de cette profession ; **le 24 février 2010, il a déposé un projet de loi dont la motivation essentielle est que les pompiers « sont absents de leur lieu de travail » trop de journées !** Les gardes de 24 heures (qui entraînent évidemment des temps de récupération) ne sont pas utiles pour M. Ginesta et ses amis, parce qu'il y a « très peu d'interventions la nuit » : « le temps de travail effectif moyen pour une garde de 24 heures est de 2 heures 17 », selon nos intelligents députés, qui pourraient ajouter « ben oui, les pompiers c'est encore plus saignants que les conducteurs de trains ! » ...

Le syndicat national SUD Sapeurs pompiers a écrit à M. Ginesta. Nous vous conseillons la lecture de ces courriers qui remettent les choses à leur place...

<http://www.sudpompiers.org/default.asp?application=RUBRIQUES>



## Transevry : Négociations Annuelles Obligatoires, ...et grève

A Transevry (transports urbains à Evry, en Essonne), les Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) se sont terminées sur un constat de désaccord. Dans cette entreprise où Solidaires est la première force syndicale, le patron n'a pas trouvé de syndicats pour accepter de cautionner ses « propositions » lamentables.

Outre les salaires, les revendications ne manquent pas et sont connues de la direction depuis des années :

- allongement des temps de parcours, notamment pour prendre en compte les nombreux ralentisseurs ajoutés dans l'agglomération,
- mise à disposition de toilettes dans les terminus,
- augmentation du temps de pause qui n'est que de 10 minutes pour 7 heures de conduite, de stress, bien souvent d'insultes, crachats et autres agressions,
- arrêt des pressions exercées par la direction qui essaie d'inventer des « fautes » pour mieux sanctionner et licencier.

Face au blocage patronal, les salarié-e-s se sont mis en grève, à l'appel des syndicats Solidaires, FO, CFDT, FNCR. Après deux jours de grève, les salarié-e-s obtiennent 1,5% d'augmentation avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010, une augmentation de la part payée par l'entreprise pour la mutuelle. Les N.A.O. censées être finies ont été rouvertes par la grève ! Le protocole de fin de grève mentionne l'absence de toute mesure disciplinaire pour le blocage du dépôt de bus. Le rapport de force, l'unité des salarié-e-s vont permettre de reprendre les discussions sur les conditions de travail sur des bases différentes...

## Sanofi Aventis accumule les bénéfices et jette les salarié-e-s

Sanofi Aventis est l'entreprise du CAC 40 qui a engrangé le plus de bénéfices. Si le patron a de quoi faire la fête (7 100 000 € de revenus en 2009), les salarié-e-s trinquent : la fermeture des sites de Romainville et de Neuville sur Saône d'ici 2014 vient d'être annoncée.

L'industrie pharmaceutique est la plus rentable du monde (avec une croissance à 2 chiffres il y a quelques années encore). Sanofi Aventis a fait **plus de 8 milliards € de bénéfice cette année**. Sa focalisation sur son taux de profit masque de plus en plus mal son incapacité à répondre aux besoins de santé publique avec la mise au point et la production de médicaments innovants. Le maintien de son taux de profit se fait au prix d'une restructuration permanente (une dizaine de « plans sociaux » depuis la création du groupe en 2004).

SUD Chimie Pharma dénonce ces pratiques et revendique le maintien et le développement de l'emploi dans Sanofi Aventis dans un cadre qui permet de répondre aux véritables besoins de santé publique.

## La Poste : pas de travail gratuit et forcé !

Dans sa recherche effrénée de productivité et de réduction des coûts d'exploitation, la direction de La Poste a fait tellement d'économies de personnels dans les services de distribution que de plus en plus de factrices et facteurs sont contraints de faire des heures supplémentaires pour écouler la charge de travail qui leur est confiée et servir au mieux les usagers.

Le plus souvent, la direction de La Poste refuse de payer ces heures supplémentaires, sous prétexte que factrices et facteurs ne devraient pas dépasser leurs horaires, d'après ses calculs. C'est totalement illégal et s'assimile à du travail dissimulé. Une fois de plus, la direction piétine les règles du code du travail et fait des économies sur le dos des personnels !

L'allongement de fait de la durée du travail, la multiplication des heures supplémentaires non rémunérées conduisent des factrices et des facteurs au bord de l'épuisement. Cela ne peut qu'avoir des conséquences désastreuses sur l'état de santé des agents et multiplier les risques de développement de troubles psychosociaux parmi les personnels.

Factrices et facteurs ne supportent plus cette politique comme en témoignent les nombreux conflits en cours. Par sa politique, la direction de La Poste non seulement se met dans l'illégalité mais elle met en danger la santé de ses personnels. SUD PTT met en garde solennellement la direction sur les risques encourus. SUD PTT appelle les personnels à respecter les horaires fixés, même s'ils ne peuvent pas assurer la distribution de l'ensemble du courrier qui leur est confié, pour préserver leur santé et exiger qu'il n'y ait plus d'heures supplémentaires non payées.

SUD PTT demande à la direction de La Poste l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales sur la création des emplois nécessaires pour que les 35 heures puissent être appliquées normalement. En Ile-de-France, les syndicats SUD PTT lancent un appel à la coordination des actions qui touchent tous les départements.



## Développer Solidaires dans les secteurs du privé

Solidaires Loiret en action, dont nous annonçons la naissance dans un précédent bulletin en est à son numéro 3. Nous reprenons ici un extrait d'un de ses articles, tout simple : il s'agit de montrer que l'implantation dans le privé, c'est possible, ça se développe, mais ça s'organise...

**Notre implantation dans le privé ne cesse de progresser.** Après Dior, Fagor Brandt, nous annonçons récemment la création d'un syndicat SUD à KTO, un transporteur routier. Nous avons essayé de soutenir nos camarades de SUD Chimie Rhom & Hass l'été dernier mais nous aurions pu faire peut-être plus encore en la matière.

**Aujourd'hui l'appui et l'aide aux nouveaux syndicats est une priorité de Solidaires Loiret.** Dans cette démarche nos conseillers du salarié sont précieux. Mais ces « petits » syndicats ont aussi besoin de l'aide de ceux bien implantés dans leur profession. **Nous essayons d'organiser des tractages en direction des salarié-e-s des boîtes où sont implantés nos syndicats SUD afin que l'interprofessionnel ne soit pas qu'un mot mais une réalité de terrain.** Alors n'hésitez pas à vous proposer pour les tractages, pour aider à rédiger des tracts, etc. car chaque adhérent-e de Solidaires peut contribuer à cette tâche de développement de notre syndicalisme de lutte.

Sud  
Dior

Solidaires  
Sud  
Kto saran

Sud  
FagorBrandt  
Saint Jean-de-la-Ruelle

# Commerces parisiens : un comité de liaison intersyndical

Comme nous l'indiquions dans un précédent numéro de « Solidaires en action », une initiative intéressante a été prise par plusieurs syndicats du Commerce, à Paris. Un comité de liaison intersyndical est mis en place. Dans une récente adresse aux salarié-e-s, ce comité explique ses orientations, sa stratégie d'action, et propose une Assemblée Générale, le 13 avril. Une expérience et un exemple à suivre...

La situation des salarié-e-s du commerce parisien ne cesse de se dégrader :

- ⇒ Les salaires stagnent à des niveaux très bas, autour du SMIC.
- ⇒ L'obligation faite à de nombreuses personnes de travailler à temps partiel aggrave encore cette situation.
- ⇒ Les horaires ne cessent de s'allonger : 19h00, 19h30, 20h00, 22h00, parfois minuit, dimanches et jours fériés... Les patrons ne s'arrêteront que lorsque les magasins seront ouverts 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Est-ce une fatalité ? Est-ce la réalité économique qui nous impose toujours plus de contraintes et toujours moins de droits ? Nous sommes convaincus que non : si la loi sur le travail du dimanche donne des ailes à nos patrons, si la crise sert de prétexte pour accélérer les restructurations, les remises en question de nos statuts ont été permanentes ces dernières années, même lorsque les chiffres de nos entreprises étaient excellents. **Ce dont nos employeurs profitent, c'est de la faiblesse du rapport de force qui leur est opposé par les salarié-e-s.**

C'est pour inverser cette tendance que les organisations CFDT, CGT, FO, CFTC et SUD ont décidé de mettre en place un Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris. Ce Comité est mis en place afin de défendre les droits des travailleurs/ses en matière de salaires et de temps de travail. Cette défense prendra la forme d'expressions communes de nos organisations. Elle se manifesterá, notamment, par des actions unitaires, avec les salarié-e-s afin de défendre leurs revendications. Le Comité de liaison étudiera également les conditions d'une riposte judiciaire aux nombreuses infractions au repos dominical dans le commerce parisien. Ensemble nous voulons exiger :

- des salaires qui nous permettent de vivre dignement,
- pas d'ouverture avant 9 heures, pas de fermeture après 19h30,
- l'arrêt du développement des ouvertures les dimanches,
- un repos garanti les jours fériés,
- le droit pour les salarié-e-s à temps partiel qui le veulent d'augmenter leurs horaires de travail.

Ces exigences s'adressent à la fois à nos patrons et aux pouvoirs publics (Mairie de Paris, Préfecture). C'est à nos employeurs d'augmenter nos salaires et nos contrats. C'est aux pouvoirs publics de réglementer les ouvertures pour que cesse la fuite en avant des horaires. **Surtout, nous voulons organiser des actions, sur la durée, pour obtenir gain de cause. Nous pensons qu'une première action pourrait intervenir fin juin, à l'occasion des soldes.**

## Pas de bébés à la consigne !

Ce collectif ([www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)) poursuit les actions pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et pour un plan d'urgence pour la petite enfance. Après la mobilisation exceptionnelle des professionnels d'accueil de la petite enfance et des familles le 11 mars, le secrétariat d'État à la famille a enfin reçu le collectif « Pas de bébés à la consigne » le 26 mars, pour ne rien annoncer !

**Depuis des années, la grande braderie de la qualité d'accueil des jeunes enfants bat son plein** : plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est plus d'insécurité matérielle et affective pour chacun-e, plus de stress pour les professionnel-le-s. Les mesures petite enfance du gouvernement sont la goutte qui fait déborder le vase ; nous maintenons toutes nos exigences :

- le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants,
- l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement,
- un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes,
- l'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective,
- le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge,
- l'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive européenne « services »,
- le retrait de la proposition de loi créant les maisons d'assistantes maternelles.

Nous obtiendrons un plan d'urgence pour la petite enfance ! **Une journée nationale de grève dans le secteur de la petite enfance et de manifestations aura lieu le jeudi 8 avril.**



**Les syndicats du commerce de Paris s'unissent pour la défense des salarié-e-s !**

Faut-il continuer à accepter de survivre avec des **salaires très bas** ?

Faut-il continuer à regarder les **horaires de travail** s'étendre indéfiniment ? Les magasins ouvrir, parfois dès 8 heures, parfois jusqu'à minuit et même au-delà ? Renoncer à se reposer **le dimanche et les jours fériés** ? Avoir une vie complètement décalée de notre entourage ?

Faut-il continuer à accepter que **les bénéfices ne profitent qu'à nos employeurs** ?

Faut-il continuer de subir les restructurations, les rythmes de travail toujours plus élevés, **la pression toujours plus forte** ?

Nous, salarié-e-s du commerce de Paris, **avons-nous les moyens de contraindre les patrons à une autre politique** ?

**Oui, à la condition de nous battre dans l'unité.**

C'est pour cela que les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SUD du commerce de Paris ont décidé de choisir dans le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris.